

La Balme de Sillingy, le 21 mars 2026



ARRÊTÉ N° 2026-032

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Stéphane RIALLAND, deuxième adjoint au maire

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal ;

VU la délibération n° 2026-020 du 21 mars 2026 portant élection du maire ;

VU la délibération n° 2026-021 du 21 mars 2026 fixant à 7 le nombre d'adjoints ;

VU la délibération n° 2026-022 du 21 mars 2026 portant élection des adjoints ;

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de certaines fonctions et de signature de certains actes à Monsieur Stéphane RIALLAND, deuxième adjoint au maire ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de fonction :

En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Stéphane RIALLAND, deuxième adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : urbanisme, aménagement du territoire et économie et signer tous les actes relatifs, notamment les bons de commande dans la limite de 1 000 euros HT.

Dans le champ de sa délégation, Monsieur Stéphane RIALLAND assurera les fonctions et missions relatives à l'urbanisme, à savoir :

- l'instruction et le suivi des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme ;
- le suivi des travaux après la délivrance de l'autorisation du droit des sols ;
- les relations avec les services instructeurs ;
- les suites à donner aux infractions aux règlements d'urbanisme ;
- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
- le suivi des évolutions du Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 – Délégation de signature :

Dans le cadre de cette délégation de fonction, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane RIALLAND pour signer tous actes et documents relevant de sa délégation, et notamment :

- courriers usuels ;

- attestations diverses (non-recours, adressage, tacite, etc.) ;
- attestations de conformité ou de refus de conformité ;
- certificats d'urbanisme ;
- décisions sur les autorisations d'urbanisme pour les déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir ;
- bons de commande et contrats en lien avec son domaine de délégation.

Article 3 – Mention en signature :

La signature par Monsieur Stéphane RIALLAND des pièces et actes cités aux articles 1 et 2 devra être précédée de la mention suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et notifié à l'intéressé(e).

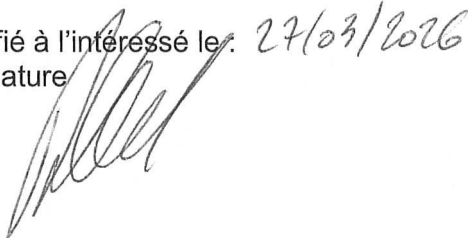
Article 5 :

La présente délégation de fonction et de signature entrera en vigueur dès lors qu'elle sera revêtue du caractère exécutoire et prendra fin au cas où le délégant ou le délégataire viendraient à cesser leur fonction, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu le 15 mars 2026.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

Notifié à l'intéressé le: 27/03/2026
Signature



Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 27/03/2026
De sa publication le 27/03/2026
De sa notification le 27/03/2026

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.